

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 21/09/2023

N° DP 063 214 23 G0082

Par :	Monsieur VALLAS Raphaël
Demeurant à :	18 rue des Parceyraux 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	18 rue des Parceyraux 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 853
Nature des Travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 21/09/2023 par Monsieur VALLAS Raphaël ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé 18 rue des Parceyraux à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 21/09/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition

A LES MARTRES DE VEYRE,

Le 26/9/2023

Le maire,

par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM



NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.